

Clermont-Ferrand, le 29 janvier 2020

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Thiers  
Monsieur le Président du SIVU TUT  
Mairie de Thiers  
1, rue François Mitterrand  
63300 Thiers

Messieurs les Présidents,

Plusieurs de nos adhérents nous ont alerté sur le contenu de votre courrier du 15 Janvier 2020, adressé aux entreprises de plus de 10 salariés du territoire de la communauté d'agglomération de Thiers, par lequel vous annoncez à ces entreprises la mise en place du versement transport au taux de 0.6% de la masse salariale à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Nous connaissons les prérogatives des collectivités locales en la matière et ne reviendrons pas sur les latitudes que vous confère la législation en matière de financement des transports publics urbains de voyageurs.

Toutefois, nous devons vous dire, avec une certaine gravité, que cette décision est mauvaise et que vous seriez bien inspirés de revenir sur cette dernière.

La compétitivité de notre économie commence à peine à s'améliorer, particulièrement dans le bassin de Thiers qui a connu d'intenses difficultés économiques. Cette amélioration provient essentiellement des baisses des taxes et charges auxquelles les entreprises sont assujetties, et notamment du fait du CICE et des mesures qui ont pris son relais. Toute augmentation des contributions imposées aux entreprises a un effet néfaste sur la capacité concurrentielle de celles-ci, dans un monde où les échanges sont internationaux. Il ne vous échappera pas que, si le versement transport existe à Vichy, il n'existe pas en Allemagne, en Pologne ou au Royaume-Uni, et que c'est pourtant bien avec les économies de ces pays que les industriels thiernois, quelles que soient leurs spécialités, sont en compétition : 0,6% de la masse salariale, pour certaines entreprises importantes de votre bassin, c'est deux ou trois postes de travail ainsi mis en danger.

Par ailleurs, comme chacun le sait, dans nos villes moyennes marquées par un habitat dispersé voire rural, le versement transport n'apporte rien aux salariés. Toutes les études démontrent qu'à Riom, à Montluçon, à Moulins ou à Vichy (pour ne citer que des exemples régionaux), seuls 2% des salariés utilisent les transports en commun, et que le versement transport finance un service dont bénéficient presque exclusivement les retraités et les scolaires. D'ailleurs, à Thiers, les horaires des entreprises, notamment industrielles, excluent la possibilité pour les salariés d'utiliser les transports en commun, qui, d'ailleurs, ne desservent que de loin les zones d'activités.

Justifier le versement transport, qui va rapporter plusieurs centaines de milliers d'euros à votre collectivité territoriale, avec le projet d'accès à l'emploi d'une trentaine de jeunes, ainsi que vous le faites dans votre courrier référencé, revêt, à cet égard, un coté désinvolte à l'encontre des entreprises que vous mettez ainsi à contribution, sans concertation ni échange préalable avec elles.

Bref, c'est une mauvaise décision, qui n'honore pas la collectivité locale dont vous avez la gouvernance. Dépourvues des moyens juridiques leur permettant d'en contester les effets, les entreprises ne peuvent compter, dès lors, que sur le suffrage universel pour rectifier les conséquences néfastes d'une telle décision, qui devra un jour être réformée.

Veuillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,  
Claude VINCENT

